

Moréac : une première victoire pour les opposants au projet éolien

Le projet d'implantation de deux nouvelles éoliennes sur la commune de Moréac a reçu **un avis défavorable** par le commissaire-enquêteur.

Publié le 3 Avr 20 à 20:09 https://actu.fr/bretagne/moreac_56140/moreac-une-premiere-victoire-les-opposants-projet-eolien_32785063.html

LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN



Les opposants au projet d'implantation de deux nouvelles éoliennes sur la commune de Moréac sont satisfaits des conclusions du commissaire-enquêteur. (©La Gazette du Centre Morbihan)

Les **opposants** au projet d'implantation de deux nouvelles **éoliennes** sur la commune de **Moréac**, de part et d'autre la Départementale 17 reliant Locminé à Naizin, peuvent avoir le sourire.

Après l'**enquête publique**, marquée par l'opposition de plusieurs conseils municipaux des communes limitrophes, le commissaire enquêteur vient de donner ses conclusions en émettant un **avis défavorable**.

Il est conforme à ce que nous attendions. Mais ce n'est qu'une demi-victoire dans la mesure où le dernier mot reviendra au Préfet » Noël le Breton de Vent de Panique 56 et Anne-Marie Robic pour la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France) sont en tous les cas, un peu plus sereins sur ce qui risque d'avenir du projet porté par la société Enercon.

De lourds inconvénients...

Le commissaire enquêteur, Dominique Berjot a considéré que « ce projet constitue une contribution à la production d'énergie renouvelable, mais toutefois très relative au regard des lourds inconvénients qu'il comporte ».

Lire aussi : [Y aura-t-il deux éoliennes en plus à Moréac ?](#)

Et de préciser ainsi que ces nouvelles machines constitueraient « une atteinte manifeste au paysage, contribuant à la dénaturation d'un paysage rural et champêtre entraînant la dégradation du cadre de vie des habitants. Qu'il est positionné dans un couloir de respiration paysagère sur le plateau de Pontivy-Loudéac, à la différence de la totalité des parcs éoliens déjà construits ou autorisés dans cet espace (soit plus de 130 machines) ».

Le commissaire enquêteur parle encore « des risques de nuisances sonores et lumineuses susceptibles d'altérer la qualité de vie des habitants ». Et donc « qu'il est totalement dépourvu d'acceptabilité sociale ».